



3 minutes pour les jeunes

*Madame la Conseillère nationale, Monsieur le Conseiller national,
Madame la Conseillère aux Etats, Monsieur le Conseiller aux Etats,*

La lecture de ce document ne vous prendra pas plus de trois minutes. Il vous apporte un éclairage bref mais précis sur une thématique concernant l'enfance et la jeunesse. Nous sommes à votre disposition pour répondre à toute question complémentaire, par courriel (ekkj-cfej@bsv.admin.ch), par téléphone (031 322 92 26 ou 076 540 39 67) ou sur www.cfej.ch.

En vous souhaitant une excellente session de printemps 2011,

Pierre Maudet, président de la CFEJ

De l'argent et un nouveau souffle pour encourager l'enfance et la jeunesse

Le premier débat relatif à la révision totale de la loi sur les activités de jeunesse est à l'ordre du jour de cette session de printemps (10.087). La CFEJ appelle le Conseil des Etats à suivre l'avis de sa commission et à approuver ce projet soigneusement préparé. Elle attend également un signal clair en faveur d'un engagement financier renforcé de la part de la Confédération pour encourager les activités extrascolaires des enfants et des jeunes.

Une loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse adaptée à la nouvelle génération

Datant des années 80, la loi sur les activités de jeunesse a été un jalon important de la politique suisse de l'enfance et de la jeunesse. Elle permet de soutenir les missions essentielles des organisations qui attirent les jeunes prêts à s'engager bénévolement et elle mobilise leur contribution à la vie de la société. Mais, après 25 ans, cette loi doit être adaptée aux réalités de la nouvelle génération. La Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant exige de tenir compte des enfants et l'évolution de la société nécessite un sérieux renforcement de l'animation de jeunesse en milieu ouvert. La CFEJ considère le projet comme une étape importante de la stratégie de la Confédération pour une politique suisse de l'enfance et de la jeunesse.

On ne peut pas encourager les enfants et les jeunes sans verser un sou

Le Conseil des Etats examinera un projet sans propositions visant à renforcer financièrement l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse. La CFEJ ne croit pas qu'il soit possible d'encourager les enfants et les jeunes sans verser un sou. Elle attend bien au contraire un signal clair en faveur de la politique suisse en la matière : les moyens mis à disposition pour les missions déjà reconnues par la loi doivent être préservés et de nouveaux moyens doivent être prévus pour les nouvelles tâches fixées dans la loi.

Les fonds investis dans l'animation jeunesse servent à la formation. La formation non formelle et informelle, qui complète la formation scolaire et professionnelle, doit retenir toute votre attention. La Suisse ne peut pas se payer le luxe de négliger cette part de la formation.

La CFEJ demande au Parlement de charger le Département fédéral de l'intérieur DFI de proposer, lors du débat budgétaire, un crédit pour l'encouragement des activités extrascolaires des enfants et des jeunes qui ne réduise pas le soutien apporté jusqu'à présent aux activités des organisations et qui donne une impulsion substantielle à l'animation de jeunesse en milieu ouvert.